



39^{ème} Croisière Corse

Programme du 03 au 11 Mai 2025

- Vendredi 2 14h-18 h Accueil des participants finalisation des inscriptions au club
- Samedi 3 09h-12 h Accueil des participants finalisation des inscriptions au club
14h00 : Mise à disposition Régate prologue en rade de Toulon
19h00 : apéritif de bienvenue, présentation des équipages et dîner à 20h00.
- Dimanche 4 08h00 : Petit déjeuner
09h00 : Briefing et météo
10h00 : Mise à disposition en rade de Toulon
- Lundi 5 Arrivée à CALVI
Apéritif de bienvenue
- Mardi 6 Petit déjeuner
Animations Activités sportives et culturelles libres (Ex : Visite de la Citadelle, Kayak, Vélo...)
Soirée "auberge espagnole".
- Mercredi 7 Briefing et météo pour le parcours du jour
Mise à dispo pour départ CALVI -Saint-FLORENT
Le soir, Apéritif de bienvenue et soirée libre
- Jeudi 8 Journée libre, (Ex : visite du parc de la Scandola, excursions...)
20h00 : Repas au restaurant
- Vendredi 9 08h30 : Briefing et météo
10h55 à dispo pour départ vers Porquerolles
- Samedi 10 Arrivée libre à La Seyne sur mer
- Dimanche 11 11h00 : Bourse du Travail Avenue Gambetta à La Seyne sur Mer.

oOo

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les Règles de Course de la fédération internationale WORLD SAILING,
- Les Instructions de course type habitables 2025-2028 de la FFVoile,
- Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par ces instructions de course,
- Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables, - les présentes instructions de course annexe.

Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

2. EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL ET DU COMITE DE RÉCLAMATION

A La Seyne, Bureau de la Société Nautique des Mouissèques, 4 Quai de la Marine La Seyne sur Mer (à côté de la capitainerie)

À Calvi et à St Florent sur le bateau Comité.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel.

4. EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLONS

A La Seyne, Bureau de la Société Nautique des Mouissèques, 4 Quai de la Marine La Seyne sur Mer (à côté de la capitainerie)

À Calvi et à St Florent, sur le bateau Comité.

5. IDENTIFICATION DES BATEAUX

Tout bateau n'ayant pas de numéro dans la Grand-Voile, devra être identifié par un cagnard (disponible à la SN Mouissèques lors de l'inscription).

6. ABANDON

Tout abandon doit être suivi de l'affalé du pavillon de course.

Signaler l'abandon dans les plus brefs délais :

- soit par VHF **canal 72**,
- soit au siège de la SNM : **04 94 87 20 07**
- soit au PC Terre : **Claude Le BACQUER (Pdt Comité de Course) 06 83 38 86 01**
- soit aux commissaires de course : **Gérard VENDEL-VIEST : 06 87 30 84 32**
Jean-Marie BIAGINI : 06.18.74.02.79

7. BOUÉE DE DÉGAGEMENT

- L'envoi sur le bateau comité du pavillon "D", signifie qu'il existe une bouée de dégagement.
- Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD.
- L'absence du pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BÂBORD.

8. PAVILLONS DE GROUPE DE CLASSE

Tout bateau en course doit arborer le pavillon de la CROISIÈRE CORSE sur son pataras. Les bateaux inscrits en catégorie RÉGATE porteront sur leur pataras le pavillon "C".

9. DÉPART

DÉFINITION DES LIGNES DE DÉPART

Entre une bouée gonflable jaune et le mat du bateau comité portant un pavillon orange ;
Les départs seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Envoi pavillon de groupe, avec un signal sonore	Avertissement
H - 4'	Envoi Pavillon I ou Z ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
H - 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Affalé pavillon de groupe, avec un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels.

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

La ligne de départ sera fermée 9 minutes après l'heure H

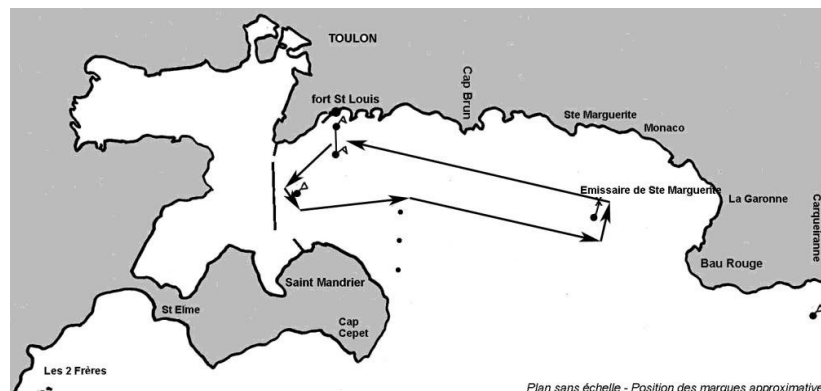
10 DESCRIPTIONS DES PARCOURS :

Les textes de description prévalent sur les schémas.

10.1 – PROLOGUE en rade de TOULON :

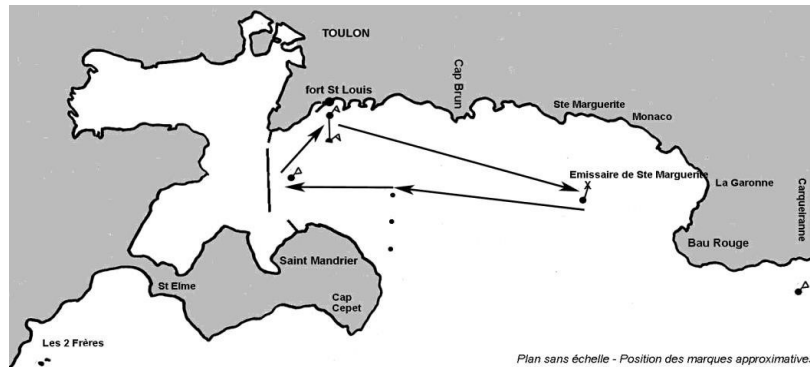
PARCOURS N°1 A FAIRE 2 FOIS (11.6 Milles)

- ligne de départ
- laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 200 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
- laisser à bâbord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite.
- laisser à bâbord la bouée mouillée à environ 400 m dans le sud du Fort St Louis
- ligne d'arrivée.



PARCOURS N°2 A FAIRE 2 FOIS (11.6 Milles)

- Ligne de départ
- Laisser à tribord la bouée d'égout la plus au sud de Ste Marguerite.
- Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 200 mètres dans l'est de la Grande jetée, à 300 m dans le sud de la petite passe.
- Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 400 m dans le sud du Fort St. Louis
- Ligne d'arrivée.



Heure et temps limite :

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{HFL} = D \times (\text{C Len} - \text{C Rap}) * \text{HAP} + 30 \text{ mn}$$

Où HL est l'heure de fermeture de la ligne

Où D la longueur du parcours

Où C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)

Où C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide

Où HAP l'heure d'arrivée du premier.

Où C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).

Heure limite d'arrivée du premier : 4 heures après l'heure du départ

10.2 - PARCOURS TOULON – CALVI : coefficient 2



HEURE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT : Dimanche 04 MAI 2025 à 10h55

10.2.A - Application de la partie B du RIPAM (COLREG) :

Heure légale du coucher du soleil le 4 mai 2025 20h40 (GMT + 2h00)

Heure légale du lever du soleil le 5 mai 06h23 (GMT + 2h00)

10.2.B – PARCOURS : 127 milles

Ligne de départ : en rade de Toulon, dans le Sud des Plages du Mourillon, entre le mât du bateau Comité portant un pavillon orange et une bouée gonflable jaune

Bouée de dégagement (bouée gonflable rouge) éventuelle

Balisage d'entrée du chenal (bouée verte, bouée rouge, bouée d'atterrissage) à laisser à tribord

À CALVI, ligne d'arrivée entre le feu rouge du port de Plaisance et la bouée blanche à environ 150 m dans l'Est du feu rouge

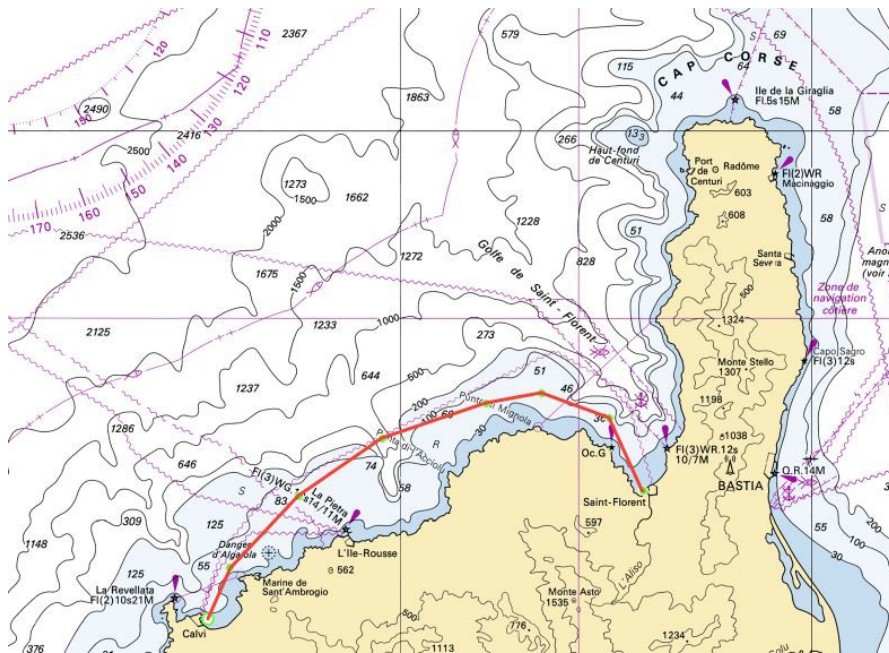
OBLIGATOIRE : Les concurrents doivent annoncer leur arrivée par VHF (Canal 08) ou par téléphone quand ils sont à environ 2 milles de l'entrée du port.

Gérard VENDEL-VIEST : 06.87.30.84.32. ou Jean-Marie BIAGINI : 06.18.74.02.79.

10.2 C - CHANGEMENT DE PARCOURS OU REDUCTION

Ce type de parcours en traversée ne permet aucune réduction de parcours.

10.3 PARCOURS : Calvi – Saint. Florent : Coefficient 1



HEURE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT : Mercredi 06 MAI 2025 à 09h55

10.3.A DÉFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART

Zone de départ : dans l'est de l'entrée du port de Calvi

Ligne de départ : entre le mât du bateau Comité portant un pavillon orange et une bouée gonflable jaune

10.3.B DESCRIPTIONS DU PARCOURS : 23 milles

Ligne de départ : Bouée de dégagement éventuelle : bouée cylindrique rouge

10.3.C : CHANGEMENT DE PARCOURS OU REDUCTION

En fonction des prévisions météo, une modification du parcours pourra être annoncée au plus tard lors du briefing d'avant départ.

10.3.D LIGNE D'ARRIVÉE

Zone d'arrivée : Baie de St Florent devant le Port

Ligne d'arrivée : ligne imaginaire orientée au 180° passant par le mât portant un pavillon bleu.

10.3.E HEURE LIMITE DU PREMIER BATEAU POUR FINIR :

Le jour du départ de St Florent à 18h 00.

10.3.F : DURÉE D'OUVERTURE DE LA LIGNE D'ARRIVÉE : Système temps sur distance

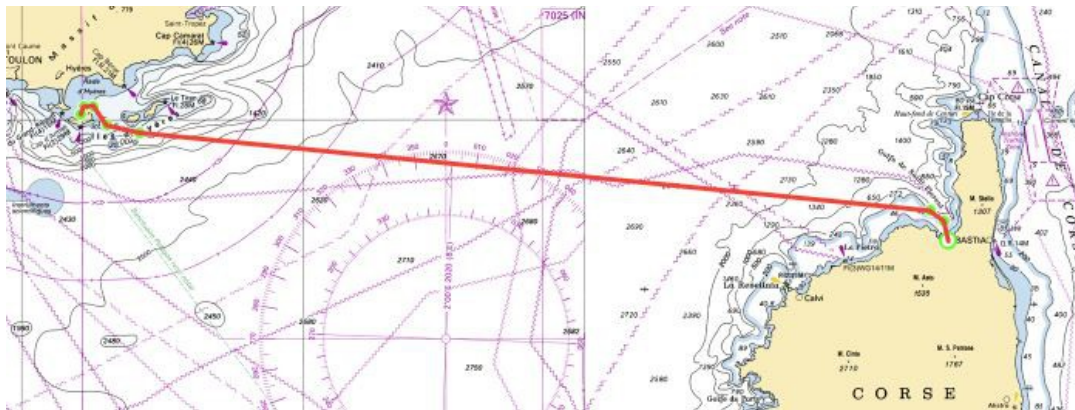
Durée d'ouverture de la ligne : **DO = D X (C Len – C Rap) + 0H30**

Où C Rap est le coefficient du plus rapide en secondes par mille

Où C Len est le coefficient du plus lent en secondes par mille

Où D est la longueur du parcours

10.4 - PARCOURS : ST. Florent - Porquerolles : Coefficient 2



HEURE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT : Vendredi 9 MAI à 09h55

10.4.A DÉFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART : Baie de St Florent

10.4.B DESCRIPTIONS DU PARCOURS : 140 milles

Ligne de départ : entre le mât portant un pavillon orange du bateau Comité et une bouée jaune.

Bouée de dégagement éventuelle : bouée cylindrique orange

Zone d'arrivée : Devant le port de Porquerolles.

Ligne d'arrivée : Entre la bouée rouge de l'entrée du chenal et le bateau comité

OBLIGATOIRE : les concurrents doivent appeler le comité de Course avant l'arrivée à PORQUEROLLES par VHF (Canal 72) ou par téléphone quand ils doublent Le Phare du Titan de l'île du levant : Robert LAISNE : 06.66.03.00.40 ou Gérard VENDEL-VIEST : 06.87.30.84.32

10.4.C - Application de la partie B du RIPAM (COLREG) :

Heure légale du coucher du soleil le 24 mai à 21H36 (GMT + 2h00)

Heure légale du lever du soleil le 25 mai à 05h58 (GMT + 2h00)

10.4 D : HEURE LIMITE DU PREMIER BATEAU POUR FINIR :

Samedi 10 mai 18h00 .

10.4.E : DURÉE D'OUVERTURE DE LA LIGNE D'ARRIVÉE : Système temps sur distance

Durée d'ouverture de la ligne selon la formule : $DO = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + 2h30$

Où C Rap est le coefficient du plus rapide en secondes par mille

Où C Len est le coefficient du plus lent en secondes par mille

Où D est la longueur du parcours

11. CLASSEMENT

Les classes seront regroupées pour conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

12. CANAL DE VACATION RADIO : Canal 72

13. IDENTIFICATION BATEAUX OFFICIELS ET ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux officiels et les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon de la Société Nautique des Moussèques.

14. SÉCURITÉ

SONT OBLIGATOIRES :

- LE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ CORRESPONDANT À LA ZONE DE NAVIGATION
- LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE ET LE HARNAIS POUR LA NUIT.
- UNE VACATION RADIO A PARTIR DE 21 H LES NUITS DE TRAVERSÉE

TOUS LES BATEAUX SONT TENUS DE SIGNALER LEUR POSITION EXACTE.

15. ARBITRES :

PRÉSIDENT DU COMITE COURSE : Claude Le BACQUER

PRÉSIDENT DU JURY : Claude VIDAL

16. PROCLAMATION DES RÉSULTATS - REMISES DES PRIX

Dimanche 11 Mai à 11H00
Bourse du Travail
Avenue Gambetta à LA SEYNE



La Seyne – Calvi - St.Florent - Porquerolles